

Département du Calvados
Arrondissement de Lisieux
Canton de Pont l'Evêque
Commune de
Les Authieux sur Calonne

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION

Le Maire de LES AUTHIEUX SUR CALONNE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 fixant à 1 le nombre d'adjoints au maire,
- Vu la délibération du 28/05/2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L 2122-22 du code général des collectivités un certain nombre de ses compétences,
- Vu le procès-verbal de l'élection et l'installation de Mme FESQUET en qualité de 1^{er} adjoint au maire en date du 28/05/2020,
- Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Mme FESQUET, 1^{ère} Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme FESQUET, 1^{ère} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

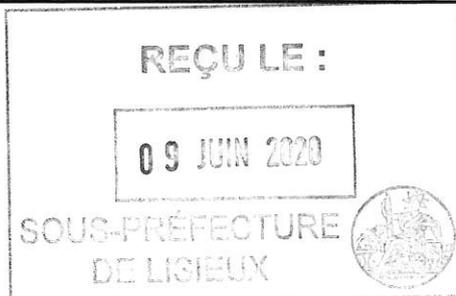
- **Administration, communication, affaires culturelles, culturelles, tourisme et animation**

Elle assurera entre autres les présidences des commissions communales s'y afférents

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à M le Sous-préfet de Lisieux ainsi qu'à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Les Authieux sur Calonne, le 28 mai 2020

Arrêté rendu exécutoire le 28 mai avant envoi en Sous-Préfecture le 04 juin 2020



Le Maire,
Ludovic LEGOUT

